

COMPTE-RENDU

Séance du 05 novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8 + 3 procurations

Le cinq novembre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Olivier MICHOT, Maire, dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 octobre 2020.

Étaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Corinne FAUVET-BODIN, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Béatrice CHENET, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Jean-Loup JAMET

Absents excusés : Pascal BALLEREAU, Marie-Claude MASSUARD, Michaël BLANCHARD

Pouvoirs : Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET, Michaël BLANCHARD à Olivier MICHOT, Pascal BALLEREAU à Jean-Loup JAMET

Le Conseil a choisi pour secrétaire Béatrice CHENET

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles en raison de congés, maladie, adoption, maternité, disponibilité
- Vote du taux de la taxe d'aménagement (TAM)
- Désignation d'un représentant à la commission du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI 36)
- Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires (agents CNRACL et/ou IRCANTEC)
- Convention avec le Syndicat de la Couarde pour le contrôle des bornes incendie
- Création d'une commission « fleurissement »
- Étude de faisabilité pour le projet « aménagement du Bourg » : consultation d'un autre architecte

1/ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre **une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles en raison de congés, maladie, adoption, maternité, disponibilité.**

2/ Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas modifier le **taux de la taxe d'aménagement, soit 1.5%**. Il conserve les conditions d'exonération comme suit :

- exonération de 50% pour : les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors du champ d'application du PLAI, les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+), soit le maximum prévu par la loi, les locaux à usage artisanal, les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m² et les immeubles classés ou inscrits
- exonération totale sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

3/ Monsieur Aimé MONJOIN a été désigné à l'unanimité comme **représentant à la commission du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre.**

4/ Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires (agents CNRACL et/ou IRCANTEC) : le Conseil Municipal, après avoir étudié l'offre de la Société de courtage SIACI SAINT HONORE et la nouvelle proposition de GROUPAMA CIGAC : décide à l'unanimité de ne pas retenir l'offre de la Société de courtage SIACI SAINT HONORE et de conserver le contrat auprès de GROUPAMA CIGAC.

5/ Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la convention avec le Syndicat de la Couarde **pour le contrôle des bornes incendie**.

6/ Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la création d'une **commission « fleurissement »**, dont voici les membres : Marie-Claire CHOLLEY, Corinne FAUVET-BODIN, Jean-Loup JAMET et Aimé MONJOIN

7/ Projet « aménagement du Bourg » : le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de **consulter un autre architecte pour une étude de faisabilité**. La commune est susceptible de devoir verser 25% de 13 000 € H.T de l'avenant signé le 13 janvier 2020 à Madame AUTISSIER si cette dernière n'est pas retenue.

Questions diverses :

- **Demande de subvention FAR 2021** : la Commission des travaux se réunira prochainement afin de sélectionner les travaux ou acquisitions qui seront éligibles au versement de la subvention FAR 2021. Elle devra également demander les devis correspondants.

- **Plantation de 15 arbres** avec les élèves du Lycée agricole et du SIVOM des 5 Vallées : la date prévue est le mardi 24 novembre.

- **Chemin Prairie de Marron** : les Maires des deux communes concernées se sont rencontrés pour une médiation. Le Maire de Jeu-les-Bois n'a pas souhaité poursuivre la médiation et a fait part aux parties du retrait de la vente de cette parcelle. Ce chemin reste donc un chemin rural, propriété de la commune de Jeu-les-Bois.

- **Conclusion du Tribunal Administratif** (recours suite aux élections municipales) : Madame Marie-Claude VIAUD-MASSUARD a été déboutée de sa demande. En effet, la possibilité du maire sortant d'aller voir les administrés la veille des élections est autorisée (seule la distribution de tracts est interdite).

- Cette année, en raison de la crise sanitaire, le repas des aînés n'aura pas lieu. **Des coffrets gourmands** seront distribués aux personnes de 70 ans et plus.

- **Rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre** : ce rapport est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site www.sdei36.com. Il répertorie les travaux de réseaux réalisés en 2019 ainsi que les diverses compétences du Syndicat.

- **Bulletin communal** : depuis la création de la Feuille de Lys, son impression se fait en mairie et l'agrafage est manuel. Compte-tenu du temps passé par la secrétaire de Maire à cette impression, du coût des consommables, du fait que l'imprimante est indisponible pour le secrétariat durant environ trois jours, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite faire un essai d'impression chez un reprographe pour le prochain numéro.